



# RUELLES bleues-vertes

**RAPPORT FINAL | ÉQUIPE J01  
RUELLES BLEUES-VERTES**

---

**DÉCEMBRE 2020**

ROMANE BOUDREAU (11292869)  
LÉO QUEINNEC (11292100)  
VINCENT MALBOEUF (11192763)  
NASTASSIA MOUTARD (11291996)  
AMARILYS SIMONEAU (11280748)

# TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
4	PRÉSENTATION DU PROJET
9	STRATÉGIE DE RÉALISATION DU PROJET
16	RECOMMANDATIONS
22	BIBLIOGRAPHIE
23	ANNEXES
	Annexe I - Matrice pouvoir/légitimité
	Annexe II - Future Radar - Identification des changements et actions
26	Annexe III - Future Radar - I

## LISTE DES TABLEAUX

8	Table 1 : Analyse de parties prenantes
13	Table 2 : Étapes pour former une coalition citoyenne

# INTRODUCTION

L'urbanisation a créé un espace de vie, mais a impliqué la diminution des espaces verts et naturels au profit de surfaces minéralisées comme les rues, les bâtiments et les stationnements (Ruelles Bleues-Vertes, s.d. : 2a). À travers le temps, cela a pour conséquence la perturbation du cycle naturel de l'eau (Ziegler, 2020a). De plus, la densification urbaine, avec le contexte des changements climatiques, fera pression sur les infrastructures, ce qui provoquera des inondations et des refoulements dans le fleuve Saint Laurent. Une gestion durable des eaux est donc nécessaire au sein des villes et des municipalités, car celle-ci se manifeste à travers différents objectifs pour s'inscrire dans un développement durable (Petit, Rouillé et Dugué, 2018 : 30).

Conformément aux exigences du gouvernement fédéral et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les municipalités doivent trouver une gestion des eaux pluviales qui favorise la prise de décision alternative pour réduire le ruissellement sur leurs territoires (Petit, Rouillé et Dugué, 2018 : 30). Le projet de l'Alliance Ruelles Bleues-Vertes (ci-après écrit sous l'acronyme ARBV), fondé en 2017, répond à ce besoin et expérimente une gestion innovante dans ce secteur avec un modèle de gouvernance basé sur la coopération, la participation démocratique de multiples partenaires, la mutualisation des ressources et des compétences (Ruelles Bleues-Vertes, 2020 : 11b) et l'appropriation citoyenne (Ruby, 2020). Ainsi, l'ARBV s'est fixé deux objectifs majeurs: d'une part, développer des solutions innovantes pour décharger les égouts municipaux des eaux de pluie en détournant celles-ci dans la ruelle; d'autre part, multiplier les pratiques reliées à la gestion durable des eaux dans le but de promouvoir celle-ci, et influencer d'autres acteurs potentiels.

Notre mandat, faisant référence au deuxième objectif de l'ARBV, est le suivant : **comment le projet peut-il contribuer à communiquer l'intérêt de la gestion alternative des eaux de pluie, et comment cette communication peut-elle servir pour influencer les divers acteurs?** Dans le but de répondre à ce mandat, notre équipe a élaboré une stratégie de communication pour l'ARBV. Nous présenterons d'abord le projet, en incluant le contexte, les besoins répondus et les parties prenantes, pour ensuite nous focaliser sur trois stratégies de réalisations en lien avec des objectifs précis. Nous terminerons par quatre recommandations qui nous semblent pertinentes pour l'ARBV.

---

# PRÉSENTATION DU PROJET

## SURVOL

En 2020, l'ARBV expérimente deux sites pilotes dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et dans le Sud-Ouest, après trois années d'analyse de faisabilité, de conception et de plans. Ensemble, les deux ruelles offrent une superficie végétalisée de 1590 m<sup>2</sup> et permettront de détourner environ 18 600 m<sup>3</sup>/an d'eaux pluviales - soit l'équivalent de 5 piscines olympiques. 2020 et 2021 serviront à assurer l'entretien et la pérennité des infrastructures, et le suivi et l'évaluation des sites (Ruelles Bleues-Vertes, s.d. : 1c).



*Source : Le Devoir, Redécouvrir les ruelles*

En plus de finaliser ces projets pilotes pour créer des ruelles invitantes qui favoriseront les échanges entre citoyens et les activités récréatives, l'ARBV doit sensibiliser la communauté. En effet, la communauté avoisinant les ruelles joue un rôle important dans le processus participatif de la conception, de l'aménagement et même de la gestion des sites. Aidée par d'autres acteurs locaux, l'ARBV doit aussi mener un objectif au niveau politique. Ensemble, cette alliance doit repenser la réglementation municipale et la gouvernance de la gestion alternative des eaux pluviales.

À cette suite, notre mandat principal est de démontrer que les projets d'ARBV peuvent contribuer à communiquer l'intérêt de la gestion alternative pour les eaux de pluie et que les diverses formes de la communication peuvent influencer les autres acteurs de la communauté montréalaise.

## LES BESOINS DES VILLES EN TERME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source: Canva

L'ARBV répond à de nombreux besoins. En plus de favoriser la résilience et la restauration du cycle naturel de l'eau, de créer des solutions d'adaptation aux changements climatiques, elle favorise une réappropriation de l'espace urbain par les citoyens (voir Annexe 1 - Ethic Canvas).

L'approche des capacités de Nussbaum (Nussbaum, 2000: 120-123) est intéressante puisqu'elle démontre les différentes façons auxquelles l'ARBV répond aux besoins avec sa gestion collective durable. Cette approche inclut dans sa manière d'être différentes combinaisons de choix pour son fonctionnement. Les capacités retenues ici sont le contrôle sur son propre environnement, par l'intégration des habitants dans les processus de décisions tels que mentionnés précédemment. De plus, la capacité d'affiliation s'inscrit bien dans l'espace créé par les ruelles bleues-vertes. Cet espace permettra les interactions sociales et l'entraide dans les quartiers et les communautés près des ruelles, en plus de créer un sentiment d'appartenance pour ceux qui profiteront des ruelles bleues-vertes.

La capacité de la raison pratique est évidente, car les ruelles bleues-vertes permettront aux utilisateurs de voir l'importance de la nature et les sensibiliser à celle-ci. Cela peut être combiné avec la capacité de vie puisque la revitalisation et la dynamisation urbaine et sociale seront bénéfiques à toutes personnes, tout type de revenus confondus. Qui plus est, la capacité des autres espèces sera aussi atteinte: les nouveaux points verts dans la ville augmenteront la biodiversité en amenant insectes, oiseaux et animaux à observer. Cela va intégrer la biodiversité à la ville et sensibiliser la société à sa protection.

## PROBLÉMATIQUE ADRESSÉE PAR LE PROJET DANS LE CONTEXTE MONTRÉALAIS

Jusqu'à présent, la gestion durable des eaux de pluie touche différentes sphères au niveau politique, des particuliers et même des entreprises privées. Toutefois, pour une gestion alternative, comme le propose l'ARBV, cela est sous la juridiction municipale. Ainsi, les projets pilotes s'inscrivent dans le plan de développement durable de la ville de Montréal et sont alignés avec les priorités d'intervention que sont verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, et assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé (Montréal Durable : 9).

Ce qui rend difficile la gestion des eaux de pluie est l'implication de différents intervenants dans le développement urbain comme les urbanistes, les architectes paysagistes, les spécialistes en environnement et les décideurs municipaux. Ceux-ci peuvent utiliser le Guide de gestion des eaux pluviales du Gouvernement du Québec élaboré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre d'un mandat confié à RÉSEAU environnement (Gouvernement du Québec, 2012 : 1). À ce jour, la ville de Montréal a mis en place des solutions pour le refoulement des égouts et des bassins de rétention d'eaux de pluie, mais rien n'équivaut au projet d'ARBV.



Source : Les Montréalistes

## LES PARTIES PRENANTES

De nombreuses parties prenantes sont impliquées dans un projet des Ruelles Bleues-Vertes. Elles sont identifiées dans la Table 1. La théorie d'identification des parties prenantes (Mitchell et al, 1997) nous a permis d'identifier quatre acteurs essentiels au projet (voir Annexe 2 - Parties prenantes):

- Les Ateliers Ublo, partie prenante définitive (pouvoir/légitimité/urgence)
- La Ville de Montréal, partie prenante dominante (pouvoir/légitimité)
- Les arrondissements, partie prenante "dangereuse" (pouvoir/urgence)
- Les propriétaires, partie prenante dépendante (légitimité/urgence)

Il est important de noter que les médias jouent aussi un rôle crucial dans le projet par leur pouvoir d'influence sur les instances politiques et les citoyens. Nous avons cependant décidé de les considérer non pas comme une partie prenante, mais comme un moyen que les parties prenantes utilisent pour influencer les autres acteurs du projet.

Dans le cadre de notre mandat sur la communication, chaque partie prenante a un rôle à jouer, comme nous allons le développer dans la suite de ce rapport.



Sources : Site web des Ateliers Ublo / Climat de Montréal, Guide Ulysse

## LES PARTIES PRENANTES

GROUPE	CARACTÉRISTIQUE	PARTIE PRENANTE	P	L	U
<b>Commanditaire du projet</b>	Finance, et a la décision finale. Généralement élabore la charte du projet (budget, échéancier, risques) *Pas dans ce projet	4 bailleurs de fond qui sont des institutions publiques fédérales, provinciales (MAMH, FAQDD), et municipales (FIRM)	+++	+++	++
<b>Client</b>	Achète le projet	L'arrondissement qui détient la ruelle. Les propriétaires des bâtiments autour de la ruelle.	+++	+++	++
<b>Chef de projet</b>	Est responsable de tous les aspects du projet	Partage des responsabilités entre Les Ateliers Ublo et l'arrondissement	++	+++	+++
<b>L'équipe projet</b>	Est chargée de la réalisation du projet	L'Alliance Ruelle Bleue Verte	++	+++	+++
<b>Parties impactées</b>	Sont impactées par le projet une fois celui-ci terminé (modification d'infrastructures, coût)	Les propriétaires des bâtiments autour de la ruelle; Les occupants des bâtiments autour de la ruelle; Les organismes locaux qui utilisent les bâtiments et la ruelle; L'arrondissement qui détient la ruelle	++	+++	+++
<b>Pouvoirs publics</b>	Imposent le cadre réglementaire	Gouvernement fédéral, Gouvernement provincial et Ville de Montréal	+++	+	+
<b>Fournisseurs de prestation</b>	Fournissent des prestations (expertise et autre) pour le projet	Les partenaires qui ont élaboré le concept du projet, le comité de recherche et le comité élargi	+	+++	+

Table 1 : Analyse de parties prenantes

# LA STRATÉGIE DE RÉALISATION DU PROJET

## LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Il est primordial de définir des objectifs précis à atteindre. En effet, une stratégie de communication est réussie lorsqu'elle atteint les objectifs fixés. Nous avons utilisé la méthode de Future Radar pour identifier les changements nécessaires au succès du projet, et les actions à entreprendre pour que ces changements se réalisent (voir Annexe 3 - Future Radar). Cet exercice nous a permis de mettre en avant trois objectifs clés à atteindre pour susciter l'intérêt pour la gestion alternative de l'eau et influencer les différents acteurs pour que ce projet se réplique:

# 1

Démontrer la faisabilité et l'efficacité du concept RBV à Montréal d'ici 2021

Créer un mouvement citoyen supportant la gestion alternative des eaux de pluie d'ici 2022

# 2

# 3

Faire évoluer la réglementation des municipalités d'ici 2023

## DÉFIS ET SOLUTIONS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Il existe plusieurs enjeux à adresser en vue de l'atteinte des trois objectifs identifiés. Nous discuterons de ces défis dans les pages suivantes.

## **OBJECTIF 1 | Démontrer la faisabilité et l'acceptabilité du concept RBV à Montréal d'ici 2021**

Une des priorités de l'ARBV est, sans surprise, de terminer les projets en cours. En effet, ces projets feront office de vitrine pour démontrer la faisabilité d'une ruelle bleue-verte et les bénéfices que ce type de ruelle peut apporter à la communauté. Dans le cadre de ce mandat centré sur la communication, cela signifie d'une part qu'il faut que l'ARBV s'assure que la gouvernance en place permette à l'ensemble des parties prenantes d'être bien renseignées sur l'état d'avancement des projets, notamment sur les étapes du projet en cours et à venir et sur les points de blocage. Cela représente un défi significatif au vu du nombre important de parties prenantes. Un autre problème potentiel est que les intérêts des acteurs privés et ceux des acteurs publics peuvent différer aux court et moyen termes, car ces acteurs ont également d'autres préoccupations que celle du projet des Ruelles Bleues-Vertes. Ces positions différentes peuvent aller à l'encontre de la bonne réalisation du projet. Pour répondre à ces enjeux, la gouvernance projet actuellement déployée par l'Alliance Ruelles Bleues-Vertes, sous forme d'un bureau de projet partagé avec des rôles et des responsabilités bien définis, semble bien appropriée (Ruelles Bleues-Vertes, 2020 : 17) . En effet, ce type de gouvernance rassemble les parties prenantes afin, d'une part, de prendre des décisions de manière collective - ce qui permet de consolider des intérêts communs, et d'autre part d'organiser des points d'avancement projet succincts, mais à fréquence régulière avec des représentants de toutes les parties prenantes - permettant ainsi à tous d'être au même niveau d'information.

Par ailleurs, on notera que le projet s'étend sur une longue durée. Cela est également un enjeu à ne pas négliger, qui peut amener certaines parties prenantes à perdre de la motivation, voire à se désintéresser du projet. Ce type de problème ne pouvant bien souvent pas se régler de manière passive, il faut veiller à mettre en place des activités collaboratives ou des célébrations afin de susciter continuellement l'intérêt pour le projet. Les ateliers collaboratifs sont un bon moyen de rassembler les acteurs au projet, et de s'assurer en même temps que les acteurs sont toujours alignés avec la vision et les objectifs à atteindre; un atelier de backcasting (planifier la réalisation de la vision de l'ARBV en partant du futur) ou de tempête de cerveaux pour trouver des solutions innovantes sur des problématiques techniques ou de gouvernance en sont des exemples. Un autre moyen de conserver l'intérêt des parties prenantes et d'identifier les actions qui permettent de réaliser des petits avancements rapidement, et de célébrer ensemble la réalisation de ces actions quick wins (Amabile et Kramer, 2011).

Outre la mise en place d'une communication fluide et efficace à l'intérieur de l'ARBV pour se donner toutes les chances de terminer les projets en cours, démontrer la faisabilité d'un projet ruelle bleue-verte requiert de capitaliser sur les solutions développées et implémentées, et faire connaître ces solutions à l'extérieur, notamment à d'autres arrondissements ou agglomérations similaires à la ville de Montréal. Pour ce faire, un comité de recherche pourrait écrire des rapports spécifiques sur les solutions techniques (moyen de récupération et d'acheminement de l'eau adaptable à des infrastructures urbaines diverses) et de gouvernance (concilier les intérêts des acteurs privés et publics), et les publier sur les plateformes scientifiques reconnues ou les plateformes de partage à accès libre. Le comité de recherche pourrait aussi développer une grille de répliquabilité d'un projet ruelle bleue-verte (liste des prérequis et points importants pour démarrer un tel projet) afin de permettre de faciliter la répliquabilité du projet et de gagner en légitimité auprès des "clients" potentiels.



Sources : Climat de Montréal

Pour finir, il est indispensable pour la réussite du projet que l'acceptabilité des parties prenantes impactées soit au plus haut. Un des moyens pour s'en assurer et d'adopter une approche inclusive et collective "par le bas" (CPEQ, 2011). Avec une telle approche, ce sont les parties prenantes impactées par le projet final qui déterminent en premier lieu quels sont leurs besoins vis-à-vis d'une ruelle partagée: que souhaitent les propriétaires des bâtiments autour de la ruelle? Quelle est la vision de l'arrondissement par rapport aux usages de la ruelle? Ensuite, ces parties prenantes participent à l'identification des problèmes et à la définition des solutions à mettre en place, tout en étant bien évidemment accompagnées et guidées par l'organisme facilitateur - ici l'ARBV. En s'assurant tout au long du projet de l'acceptabilité par les parties prenantes des changements à venir, le projet de ruelle bleue-verte a toutes les chances de répondre à plusieurs besoins, tant au niveau de la gestion des eaux de pluie que de l'appropriation des espaces urbains par les citoyens, de la régénération de la biodiversité, et de l'adaptation aux changements climatiques, et ainsi de susciter l'intérêt du plus grand nombre.

## **OBJECTIF 2 | Créer un mouvement citoyen supportant la gestion alternative des eaux de pluie d'ici 2022**

Un objectif que nous considérons particulièrement important pour la réussite du projet est la création d'un mouvement citoyen qui supporte un changement de l'orientation municipale vers la gestion alternative des eaux de pluie d'ici 2022. Certes, la responsabilité d'une transition vers la gestion alternative de l'eau à la ville de Montréal et ses arrondissements relève de son administration, mais l'implication et la revendication citoyenne sont primordiales pour accélérer cette transition.

Un des défis majeurs de ce mandat est de modifier l'opinion publique sur la gestion des eaux et sur l'importance des projets à long terme pour garantir l'apparition de projets urbains écologiques. La tendance montréalaise est actuellement de faire des réparations de maintien à court terme des infrastructures. Pourtant, ce n'est pas l'expertise qui manque à Montréal, mais bien une réorientation des fonds publics et des échéanciers afin d'assurer, plus tôt, une rénovation permanente et efficace des infrastructures (Bruemmer, 2019). Pour assurer le succès de ce projet, il faudra convaincre les gouvernements de l'importance d'un changement de direction pour les volets sociaux, écologiques et économiques, que ce soit par rapport à l'accès aux espaces verts, le bien-être des citoyens ou encore la gestion écologique et responsable de l'eau.

L'implication des citoyens dans ce processus de revendication est essentielle. Il faut ainsi susciter l'intérêt des citoyens pour que la gestion alternative des eaux de pluie devienne la norme. Un changement idéologique est donc inhérent à la sensibilisation des citoyens en soulignant l'importance de ce projet pour leurs intérêts. Leur expliquer les avantages d'une gestion durable des eaux et l'accès à un espace vert dans leur quartier peut avoir un impact considérable sur leur soutien dans ce mandat. Les citoyens seraient alors plus enclins à prendre position et à apporter leur appui dans les revendications auprès des instances municipales et gouvernementales. Pour ce faire, il faudrait élaborer une toute nouvelle campagne d'information, notamment pour mobiliser la jeunesse - les acteurs de demain. The Alley Program à Chicago, par exemple, a rejoint les jeunes afin de les impliquer dans le processus de réimagination des ruelles (Dunn, 2017). Ceux-ci sont très actifs sur les réseaux sociaux et engagés dans les causes de revendication citoyenne. Une stratégie de communication ciblée sera détaillée davantage dans la recommandation 2.

Pour effectuer la transition vers une gestion alternative de l'eau, la formation d'une coalition impliquant les citoyens serait également intéressante. Celle-ci aurait pour mandat de faire pression sur les conseils municipaux et sur le gouvernement pour la transition vers une gestion alternative des eaux de pluie. Selon Équiterre, il y a onze étapes à la formation d'un comité citoyen (voir Table 2). Cette coalition aura pour but de participer dans les consultations publiques municipales et ainsi donner plus de crédibilité et de poids au projet RBV.

ÉTAPE	DÉCISION
1	Contacter les citoyens et organiser une rencontre sur les enjeux de la problématique.
2	Fixer des objectifs précis.
3	Déterminer un périmètre géographique. Dans notre cas, la ruelle en question.
4	Répartir les tâches et engager les citoyens.
5	Officialiser le comité en lui donnant le statut d'une OSBL.
6	Informar les résidents du quartier.
7	Établir un contact avec l' élu municipal.
8	Obtenir le soutien des élus.
9	Proposer des solutions sur la base d'une analyse approfondie.
10	Créer une mobilisation (grâce aux plateformes en ligne et réseaux sociaux).
11	Communiquer avec les médias.

Table 2 : Étapes pour former une coalition citoyenne | Source : Équiterre, 2011

Cependant, un défi éthique subsiste quant au choix des quartiers et ruelles à prioriser pour les projets à venir. Le but du projet est de fournir des espaces de vie, de jeu, de création voire d'alimentation appropriables pour les citadins des quartiers considérés. Il faudra donc établir les endroits où ces besoins sont criants, et les prioriser vis-à-vis de ceux qui possèdent déjà des opportunités semblables. La création de comités citoyens dans les quartiers où les besoins sont plus ressentis est donc particulièrement importante. Finalement, il pourrait être intéressant d'engager les propriétaires privés dans le processus et dans les comités concernés. En considérant leurs craintes et leurs besoins, il sera alors plus facile de déterminer des incitatifs pour ceux qui voudront s'y impliquer.

### OBJECTIF 3 | Faire évoluer la réglementation relative à la gestion de l'eau des municipalités d'ici 2023



Source : La Presse, L'eau en chiffres

L'approche de l'ARBV sur la gestion des eaux pluviales est innovante notamment par le rapprochement de propriétaires privés et de l'institution publique qu'est l'arrondissement. Par le fait que cette approche est nouvelle, la législation actuelle sur la gestion des eaux n'est pas nécessairement adaptée pour encadrer ce type de partenariats.

Tel que vu précédemment dans ce rapport, la gestion de l'eau à Montréal est de juridiction municipale, mais s'intègre dans l'ensemble des paliers gouvernementaux: fédéral, provincial, municipalité régionale, municipalité, et arrondissement. D'après Pascale Rouillé - présidente et cofondatrice des Ateliers Ublo et membre de l'ARBV, la réglementation en vigueur aujourd'hui à la fois favorise et freine les projets de ruelle bleue-verte. Rouillé note toutefois qu'un avancement notable relatif au règlement de la ville de Montréal sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (R20-030) a été effectué en juin 2020. La révision du règlement inclut des modifications qui favorisent l'implémentation de projet type ruelle bleue-verte. Le ministère de l'Environnement du Québec a aussi annoncé l'arrêt des débordements dans les municipalités d'ici dix ans, ouvrant ainsi la voie à des projets innovants pour adresser l'enjeu des débordements (Rouillé, 2020).

D'autres freins réglementaires restent cependant à adresser. Un premier sujet concerne la rétention d'eau sur les terrains de moins de 1000m<sup>2</sup>. La réglementation sur ce type de terrain est à ce jour inexistante. Il s'agit pourtant du type de terrain ciblé par des projets de ruelle bleue-verte. Pour les terrains plus grands, une réglementation sur la rétention d'eau existe, mais n'est pas assez contraignante pour transformer les pratiques de gestion de l'eau traditionnelles (Rouillé, 2020). Un autre sujet, non relatif à l'eau, mais plutôt à la gouvernance, est l'impossibilité par les arrondissements d'octroyer des contrats avec l'ARBV, compliquant considérablement la phase de démarrage des projets.

Que les obstacles réglementaires soient résolus ou non, l'ARBV ne doit pas relâcher la pression sur les institutions publiques. En effet, le processus de demande de changement réglementaire, piloté par l'appareil gouvernemental, est un processus dynamique, ininterrompu, et dont les priorités évoluent avec les changements de direction gouvernementale (Facal, 2020). L'ARBV se doit donc de continuer à être proactive et à rendre visibles auprès du gouvernement les freins réglementaires qui restent, afin que ceux-ci soient, dans la mesure du possible, considérés comme des priorités hautes. Pour ce faire, l'ARBV doit continuer à être engagée directement avec les élus municipaux et renforcer sa visibilité : prises de rendez-vous avec les élus et publications d'articles dans la presse reconnue par le gouvernement au pouvoir sont des exemples de moyens de communication pour parvenir à cela.

Pour finir, influencer le gouvernement pour qu'il favorise l'importance des projets à long terme afin de garantir l'apparition de projets urbains écologiques est aussi un enjeu clé. La tendance montréalaise consiste actuellement à faire des réparations de maintien à court terme des infrastructures. Pour assurer le succès de projet ruelle bleue-verte, il faut convaincre les gouvernements de l'importance d'un changement de direction et d'une adaptation des réglementations pour fusionner les volets sociaux, écologiques et économiques, que ce soit par rapport à l'accès aux espaces verts, le bien-être des citoyens ou encore la gestion écologique et responsable de l'eau. Faire évoluer la réglementation relative à la gestion de l'eau de la ville de Montréal permettra la reproduction du projet dans les autres arrondissements de Montréal, mais aussi de fournir un précédent pour que le projet de ruelle bleue-verte puisse être appliqué dans d'autres villes du Québec - une des ambitions de l'ARBV (Rouillé, 2020).

On notera que cette adaptation de la réglementation est primordiale, quelle que soit la stratégie de répliquabilité de l'ARBV (ARBV en tant que gestionnaire ou facilitateur des nouveaux projets de ruelle bleue-verte).

---

Suite à notre analyse de la stratégie de réalisation du projet, nous proposons quatre recommandations pour l'ARBV, décrites dans les pages qui suivent. Notre mandat étant d'ordre communicationnel, nos quatre recommandations vont de pair avec l'objectif de développement durable 17, selon lequel la création de partenariats et la coopération entre les acteurs sont nécessaires pour la réalisation des objectifs de l'ARBV.

# RECOMMANDATIONS

## 1 Encourager la mobilisation citoyenne, notamment auprès des jeunes

Jusqu'à présent, la concertation citoyenne porte fruit pour l'ARBV. En effet, les démarches participatives s'inscrivent à deux niveaux: d'une part dans la réalisation de concepts des ruelles bleues-vertes, mais aussi auprès des citoyens avec des événements participatifs (Ruelles Bleues-Vertes, 2020d). Par exemple, pour le projet de Pointe-Saint-Charles, des questionnaires, des activités charrette de conception et des ateliers de validation ont été menés. Les usagers actuels et projetés, les acteurs municipaux et d'autres parties prenantes ont eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et leurs besoins, en plus de participer au développement du projet et au partage d'information (Ruelles bleues-vertes, 2020b:17 et 18).

Par ailleurs, dans notre objectif #2, nous recommandons la mobilisation des jeunes, inspiré par The Alley Program à Détroit. Ce projet permet de réimaginer les ruelles comme un espace sain et sécuritaire pour eux, non seulement en les transformant en un lieu d'expression créative, mais aussi en les engageant dans le processus. Les jeunes, très actifs sur les réseaux sociaux et encore plus revendicateurs, se sont vus accorder des espaces urbains sécuritaires qui sont devenus des espaces de création et d'expression artistique dans lesquels ils ont pu s'épanouir en toute liberté. (Dunn, 2017). En s'affiliant aux ruelles, les jeunes des arrondissements HMF et du Sud-Ouest voudront rapidement s'impliquer dans l'avancement des ruelles et cela va créer une pérennité. Les moyens de communication pour mobiliser les jeunes seront détaillés dans la recommandation 2 sur l'augmentation de la visibilité dans les médias.

Nous sommes conscients toutefois que cette recommandation engendre des défis. Le défi éthique pour les jeunes est surtout au niveau de la participation. Le but est de susciter leurs intérêts et leurs soutiens, de démontrer que ces espaces verts peuvent avoir un impact considérable sur leurs environnements. Il faut donc trouver le niveau d'implication idéal à selon leurs capacités, leurs disponibilités et leurs autres obligations.

Au final, cette première recommandation s'aligne avec l'objectif 11 du développement durable (Nations Unies, 2020) soit l'objectif 11 des villes et communautés durables. En effet, le projet d'ARBV s'inscrit dans une perspective de communauté durable par l'accès à des espaces verts et sûrs et la création de lieux rencontres pour la communauté. En plus, cela renforce l'urbanisation inclusive et durable avec sa gestion participative.

# RECOMMANDATIONS

## 2 Mettre en place une stratégie de visibilité dans les médias

En gardant en tête l'un des objectifs majeurs de l'ARBV qu'est la multiplication des pratiques reliées à la gestion durable des eaux dans le but de promouvoir celle-ci et d'influencer d'autres acteurs potentiels, nous croyons qu'il est primordial de mettre en place une stratégie de visibilité dans les médias. Ainsi, une campagne de visibilité dans les médias permettra de modifier l'opinion publique sur la gestion des eaux et l'importance des projets à long terme pour garantir l'apparition de projets urbains écologiques.



Source : Journal Métro,  
À la découverte des ruelles du Plateau

En effet, tel que mentionné dans l'analyse, l'implication des citoyens est essentielle afin de convaincre les gouvernements de l'importance des changements importants quant aux espaces verts, au bien-être citoyen et la gestion responsable de l'eau. La mobilisation citoyenne autour des enjeux de climat et développement durable s'est renforcée ces dernières années (comme le montre la mobilisation historique de la marche pour le climat à Montréal le 27 septembre 2019). Les médias semblent donc prêts à diffuser des informations sur les moyens de lutte contre les changements climatiques, comme la gestion de l'eau.

La stratégie de visibilité dans les médias aurait donc comme objectif de sensibiliser les citoyens sur l'importance du projet et de leur expliquer les avantages d'une gestion durable des eaux et l'accès à un espace vert dans leur quartier, tout en démontrant que ces changements satisfont leur intérêt. Cette recommandation s'inscrit dans les objectifs de développement durable liés au climat et à la dégradation de l'environnement. Il est important de sensibiliser la population sur l'objectif 6 notamment, selon lequel il ne faut pas gaspiller l'eau.

# RECOMMANDATIONS

À cet effet, il serait possible d'avoir recours à certains véhicules communicatifs. Tout d'abord, une plus grande présence de l'ARBV sur les réseaux sociaux pourrait avoir une portée importante sur l'implication citoyenne. Il serait intéressant d'exposer ensuite les citoyens à des projets existants qui ont fait leurs preuves et d'accroître l'engagement citoyen. Par exemple, une stratégie pourrait être de présenter un projet existant comme le projet de ville éponge à Québec, qui fonctionne, et les engager avec un sondage-clic simple (fonctionnalité sur la plateforme Instagram) leur demandant s'ils aimeraient voir l'apparition d'un projet similaire dans leur quartier. Cette même stratégie communicative permettrait ensuite au citoyen de se rendre sur une page de l'ARBV présentant l'importance de leur implication dans le projet. Ceci permettrait d'accroître la visibilité de l'ARBV et ainsi augmenter leur crédibilité et la portée de leur message.

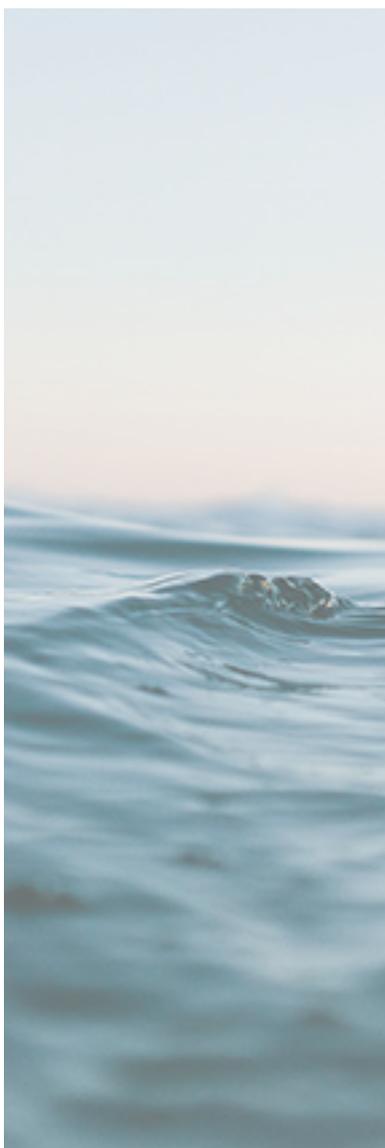
De plus, nous avons mentionné dans notre précédente recommandation l'importance de la mobilisation des jeunes pour la pérennité du projet. Avoir recours à des porte-paroles ou des influenceurs serait une bonne initiative pour rejoindre ce public. Il serait également favorable d'avoir aussi recours à des publications dans les journaux locaux, ou encore dans des magazines grand public, étant donné que l'ARBV a seulement recours aux médias d'infrastructures grises pour le moment. Finalement, il pourrait être avantageux d'augmenter la visibilité du projet en présentant, dans divers événements, ludiques ou corporatifs, des installations qui mettent l'eau en valeur. Ce dernier procédé pourrait grandement aider à la visibilité du projet. Toutes ces stratégies, bien qu'elles demandent d'investir plus de temps et de ressources, auraient l'effet d'accroître l'intérêt et l'engagement citoyen.



Source : Page Facebook du Bâtiment 7

# RECOMMANDATIONS

## 3 Partager les leçons apprises et créer un environnement collaboratif au delà de l'Alliance Ruelle Bleue-Verte



La troisième recommandation porte cette fois sur l'aspect recherche du projet dans un sens qui regroupe les objectifs 1 et 2. Dans une première optique d'efficacité, nous estimons qu'il serait intéressant de partager au grand public les protocoles et résultats d'opération ainsi que les points d'avancement pour chaque mission. Ces partages pourraient se faire via des articles, des tables rondes, et des diffusions des rapports. Ainsi, ce partage pourra générer une collaboration encore plus grande avec d'autres parties prenantes intéressées. En effet, avec un partage complet des données, les individus et organismes encore étrangers au projet pourront mettre à contribution leurs connaissances, proposer leurs perspectives et même avancer des idées que même les parties prenantes déjà impliquées n'auraient pas encore considérées. Le principe de nouveaux acteurs pourrait facilement s'intégrer au sein de l'Alliance étant donné qu'ils fonctionnent déjà avec une gouvernance appropriée pour la participation de plusieurs parties prenantes.

Ces nouvelles collaborations pourraient être un moyen supplémentaire pour répondre au premier objectif que nous avons identifié qui est de démontrer la faisabilité d'une Ruelle Bleue-Verte et en développer de suivantes tout aussi performantes.

Source : La Presse, L'eau en chiffres

# RECOMMANDATIONS

Par la suite, l'accès libre aux avancées pourra aussi inspirer d'autres projets de ruelles vertes qui pourront se développer dans d'autres arrondissements et quartiers afin de développer au maximum ces innovations faites pour, entre autres, améliorer la gestion de l'eau.

Ce partage d'information pourrait de plus susciter de l'engouement pour le projet, qui par la suite ouvrirait de nouvelles opportunités aux ruelles Bleue-Vertes. La discussion autour de la recherche entre les parties prenantes internes et externes au projet pourrait attirer de nouveaux projets.

Pour finir et faire le lien avec notre deuxième objectif identifié, l'intégration de tous les citoyens dans le développement du projet, et non seulement ceux directement affectés par les ruelles pourrait renforcer cette idée de mouvement citoyen supportant la gestion durable des eaux de pluie. Cependant, un point à relever autour de cette recommandation est la position des Ateliers Ublo face à un partage complet des avancées techniques. Il serait judicieux de vérifier si le contre coup ne sera pas trop négatif, et s'assurer que les Ateliers Ublo puisse profiter, comme le reste des acteurs, des opportunités que pourraient apporter les nouvelles collaborations - peut-être par le biais de collaborations dans les futurs projets inspirés des ruelles Bleue-Vertes de l'Alliance.



Source : Cultmtl, The Biosphere

# RECOMMANDATIONS

## 4 Se rendre visible et élargir le réseau au sein des institutions publiques

La dernière recommandation que nous souhaitons faire dans le cadre de ce mandat sur la communication est relative aux relations entre l'ARBV et les institutions publiques. Comme mentionné précédemment dans l'analyse stratégique, la réglementation relative à la gestion de l'eau s'intègre dans l'ensemble des paliers gouvernementaux. Les évolutions de cette réglementation peuvent ainsi être complexes et nécessiter du temps pour voir le jour. L'ARBV se doit donc d'être proactive et non réactive: elle doit avoir une stratégie bien définie visant à préserver les réglementations favorables à la gestion durable des eaux et à faire évoluer les réglementations qui nuisent à la facilitation de projet de ruelle bleue verte. L'ARBV doit en quelque sorte s'immiscer dans l'appareil gouvernemental afin d'une part d'avoir des informations fiables quant à l'évolution de ces réglementations, et d'autre part de pouvoir influencer les acteurs politiques qui proposent et votent les changements législatifs. Pour ce faire, l'ARBV peut s'appuyer sur le membre partenaire de l'alliance qu'est l'arrondissement. Cet acteur clé a un rôle de pivot permettant d'obtenir des rendez-vous avec les élus municipaux, et ainsi d'élargir le réseau de l'ARBV dans la sphère politique. Il faudra toutefois veiller à approcher les élus en respectant les lois du Québec relatives au lobbying - l'ARBV ayant en son sein des entreprises privées à but lucratif (Facal, 2020).

Conformément à l'information fournie par Équiterre sur le rôle des comités citoyens, le soutien des élus municipaux est primordial pour assurer la crédibilité du projet. Les élus peuvent en effet exposer le projet à l'administration de la ville et faire part des volontés, des inquiétudes et des besoins des citoyens à l'égard du projet. Ils peuvent également agir comme porte-parole pour le projet au sein du gouvernement. Ainsi, la mise en place d'une stratégie de visibilité dans les médias, conformément à la recommandation 2, permettrait d'augmenter la visibilité de l'ARBV auprès des élus municipaux.

On notera aussi que, en période électorale, la consultation des différents partis politiques sur l'enjeu de la gestion des eaux pourrait permettre une plus grande considération relative à l'importance du sujet pour adresser plusieurs défis de la ville - lutte contre les changements climatiques, biodiversité, ou appropriation de l'espace urbain pour ne citer qu'eux. Ultiment, les partis politiques seront peut-être ouverts à ajouter les recommandations du comité citoyen à leur programme politique, ce qui peut également constituer un énorme pas en avant pour le projet de ruelle bleue verte.

## MOT DE LA FIN

Travailler sur ce projet de Ruelles Bleues-Vertes a été une grande opportunité d'apprentissage. Il est possible de faire état de trois faits importants découlant de cet exercice. Premièrement, la gestion durable de l'eau est un levier important pour la lutte contre les changements climatiques. Deuxièmement, une gouvernance collaborative est la clé de la réussite d'un projet impliquant de nombreuses parties prenantes. En troisième et dernier lieu, un petit groupe de citoyens enthousiastes et assidus peut être le point de départ vers de grands changements!

Nous souhaitons à l'Alliance Ruelles Bleues-Vertes la réussite de leurs projets. Vivement une floraison de maints projets de ruelles bleues et vertes à Montréal!

---

# BIBLIOGRAPHIE

AMABILE, Teresa, Steven J. Kramer (2011). *"The Power of Small Wins"*, from the Magazine (May 2011), récupéré le 22 octobre de <https://hbr.org/2011/05/the-power-of-small-wins>

BRUEMMER, René (2019, 12 octobre). « Montreal's crumbling, potholed roads will get much worse in 2020, construction industry says », *Montreal Gazette*, Récupéré le 25 novembre de <https://montrealgazette.com/news/local-news/montreals-crumbling-potholed-roads-will-get-much-worse-in-2020-experts>

Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) (2011). *"La démarche d'acceptabilité sociale d'un projet"*, récupéré le 17 novembre de <https://www.cpeq.org/fr/guides/acceptabilite-sociale-des-projets/iii-la-demarche-dacceptabilite-sociale-dun-projet>

DUNN, Patrick (2017, 27 novembre). « Alley revolution: How Detroit rethought and repurposed its alleys », *Model D*. Récupéré le 25 octobre de <https://www.modeldmedia.com/features/green-alley-revolution-112717.aspx>

Équiterre (2011). *Comment créer un comité citoyens ou de quartier*. Récupéré le 25 octobre de <https://www.equiterre.org/fiche/comment-creer-un-comite-citoyens-ou-de-quartier>

FACAL, Joseph (2020). Stratégie de relations gouvernementales, Les relations entre les entreprises et l'Etat, HEC Montréal, session 8.

Gouvernement du Québec (2012). *Guide de gestion des eaux pluviales*, Récupéré le 22 octobre de <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/pluviales/guide-gestion-eaux-pluviales.pdf>

Les Ateliers Ublo (2020). *Ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles*, Rapport d'avant-projet, Émission 4, p. 10 à 18.

MITCHELL, R., Agle, B., & Wood, D. (1997). Toward a Theory of Stakeholder Identification and Saliency: Defining the Principle of Who and What Really Counts. *The Academy of Management Review*, 22(4), 853-886.

# BIBLIOGRAPHIE

Nations Unies (2020). *17 objectifs du développement durable*, Récupéré le 23 novembre 2020 de : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

NUSSBAUM, Martha C. (2000). *Femmes et développement humain*, p. 108 à 145

PETIT, Stéphanie, Pascale Rouillé et Marie Dugué (2018). « Gestion durable des eaux pluviales – Mettre à profit l’expérience des projets pilotes », *Urbanité*, Printemps-Été 2018, p.30-31

ROUILLÉ, Pascale (2020). Récupéré de l’entretien avec Pascale Rouillé du 29 octobre 2020 dans la cadre du projet Ruelle Bleue Verte.

RUBY, Françoise (2020, 13 octobre). « Ruelles bleues-vertes : Rétablir le cycle naturel de l’eau pour améliorer les milieux de vie », Magazine 100°, section santé environnementale, récupéré le 19 octobre de : <https://centdegres.ca/magazine/amenagement/ruelles-bleues-vertes-retablir-le-cycle-naturel-de-leau-pour-ameliorer-les-milieux-de-vie/>

Ruelles Bleues-Vertes (s.d. a). « Un projet d’adaptation aux changements climatiques », 4 p.

Ruelles Bleues-Vertes (2020b). *Ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles*, Rapport d’avant-projet, Émission 4, Récupéré de Ruelles Bleues-Vertes, 313 p.

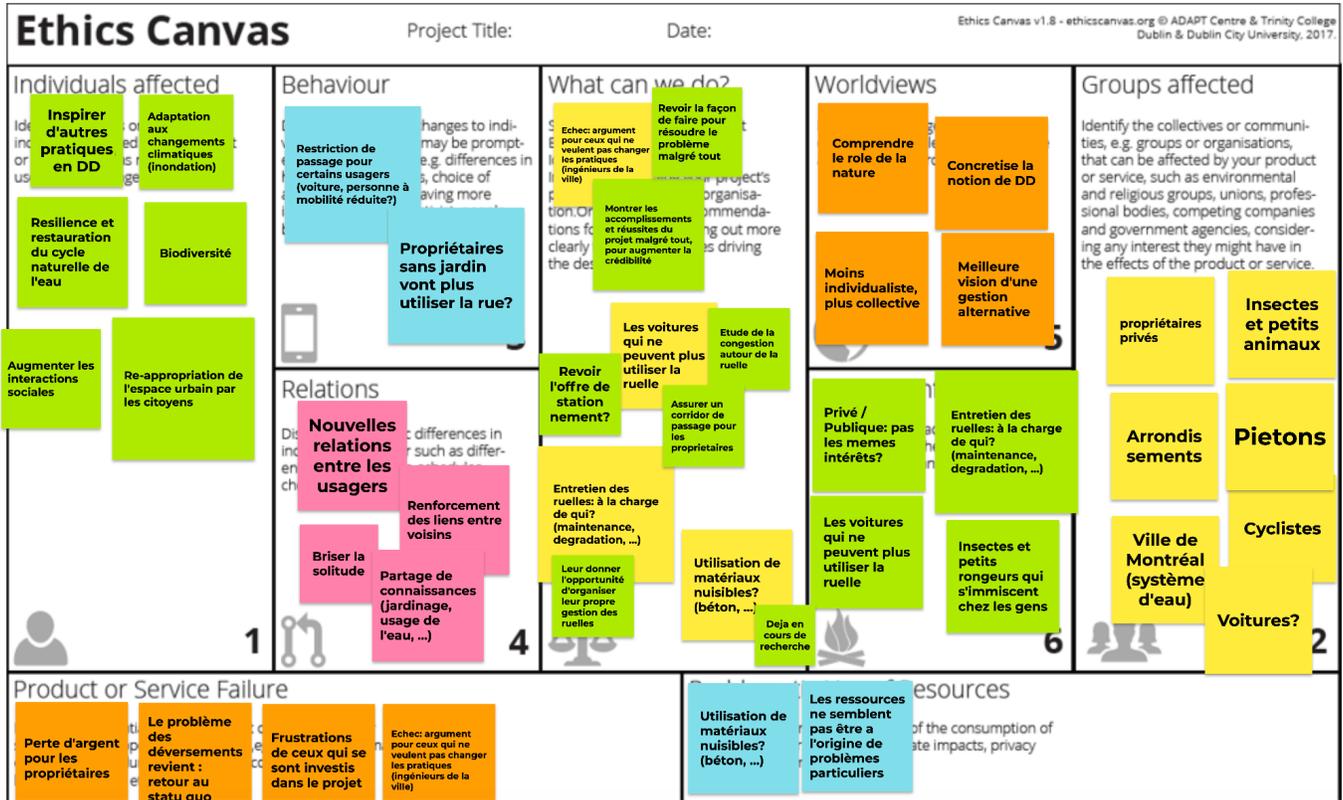
Ruelles Bleues-Vertes (s.d. c). Brochure d’information, 2 p.

Ruelles Bleues-Vertes (2020,d). *Une démarche participative*. Récupéré le lundi 23 novembre de : <https://www.ruellesbleuesvertes.com/la-d%C3%A9marche/participative/>  
Ville de Montréal (s.d.) Montréal Durable 2016-2020 : ensemble pour une métropole durable, Ville de Montréal, 44 p.

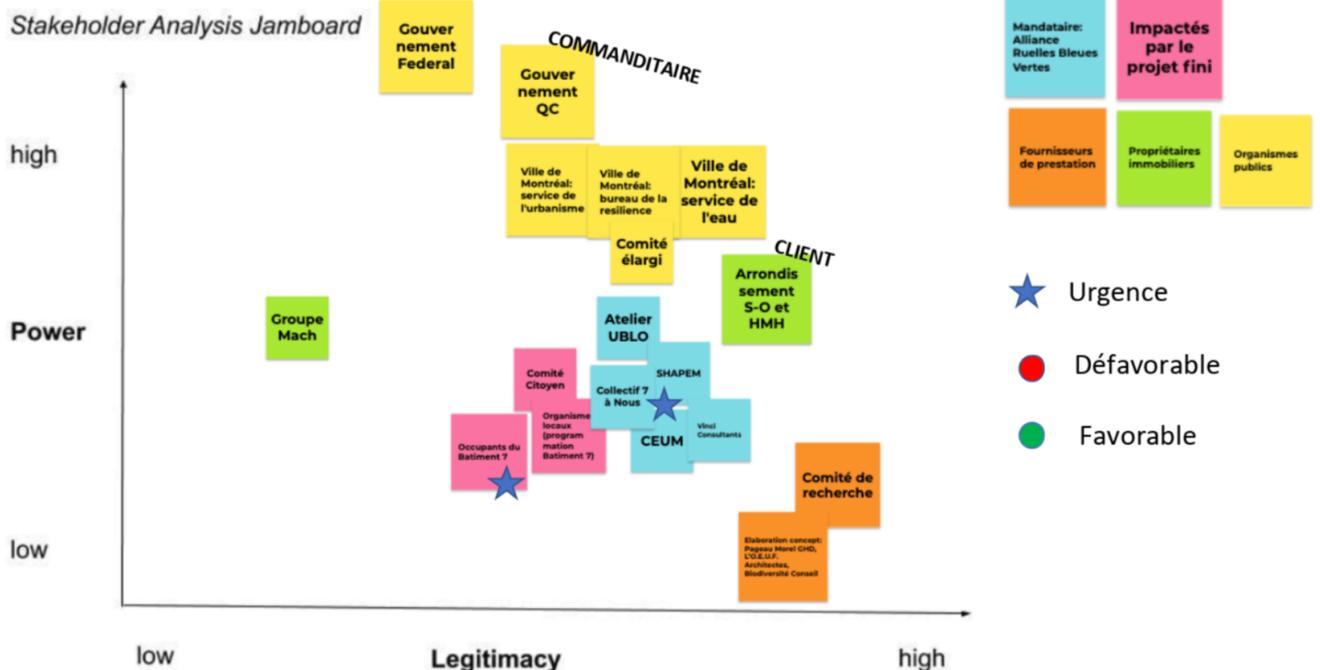
---

# ANNEXE

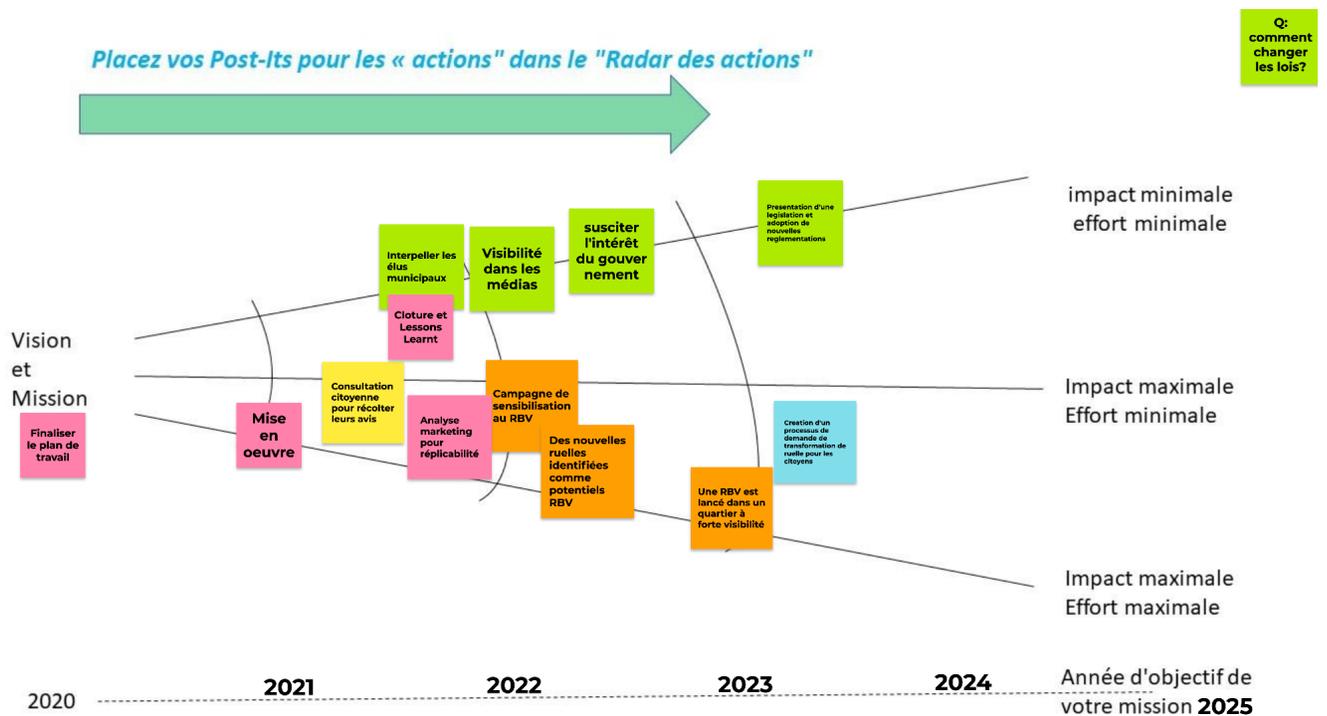
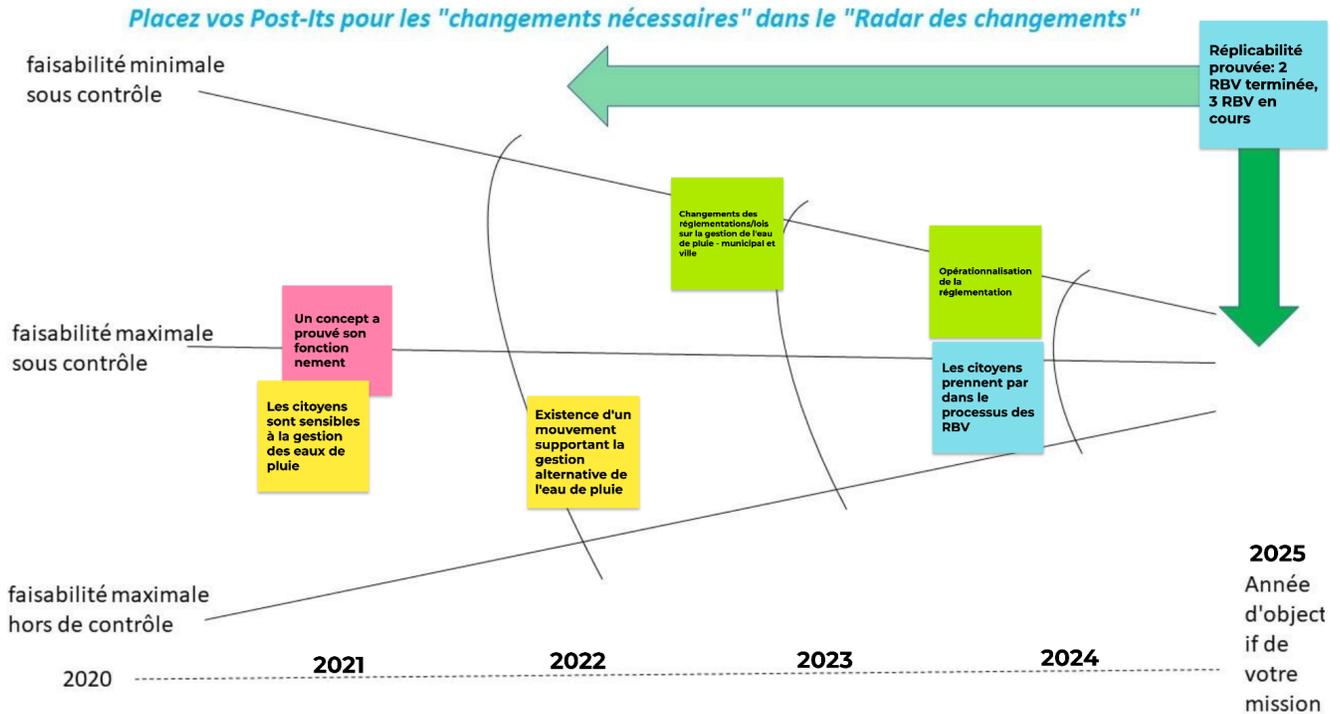
## Annexe I - Ethics Canvas



## Annexe II - Parties prenantes : matrice pouvoir/légitimité



### Annexe III - Future Radar - Identification des changements et actions





**RUELLES**  
bleues-vertes